

Compte rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2022

Présents : Jean-Louis POLETTI - Sylvie GUISSSET - Mireille GRONDONA - Frédéric SEGUIN - Nathalie LEBRUN - Claire D'AGOSTINO - Catherine ROSIGUE - Philippe MARCE - Jocelyne MOULIN

Absents excusés : David CHAUMEIL procuration à Frédéric SEGUIN - Bruno DEGENETAIS procuration à Sylvie GUISSSET - Violaine GIBERT - Bruno GIRARD - Pascal CHOFFEZ

Secrétaire de séance : Sylvie GUISSSET

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de M. Jean-Louis POLETTI, Maire.

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 novembre 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- Finances : Admission en non-valeur
- Finances : Décision Modificative
- Subventions aux associations : ADCPG
- Demande de subvention, Département de la Loire enveloppe de solidarité :
 - Mur de la cour de l'école
 - Mur sud du City-Stade
 - Grille du caniveau, chicane rue du Moulard
 - Glissière rue de Jassoux
- Demande de subvention, Département de la Loire enveloppe de voirie :
 - Réfection de la chaussée rue du Piaton et Impasse de la Maraze

Divers :

- Bulletin municipal
- Vœux 2023
- Questions diverses

- Admission en non-valeur

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le Trésorier Principal M. BALMONT nous indique que certains titres n'ont pas été réglés. Malgré de nombreuses relances et recours de la part de la trésorerie, ils restent à ce jour impayés aussi la Trésorerie propose de les mettre en non-valeur. Le montant de ces impayés est de 1027.70€

Le Conseil avait déjà abordé le sujet lors du conseil municipal du 23/09/2022, et attendait plus de précisions de la part de la trésorerie.

Le conseil municipal, après avoir entendu le complément d'explication, décide à l'unanimité des membres présents la mise en non-valeur des sommes impayées.

- DM 3 Budget Commune pour mise à jour du Budget

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Mme Sylvie GUISSSET présenter la modification budgétaire permettant d'équilibrer un chapitre du budget de la commune, approuve à l'unanimité la décision modificative :

COMPTES DEPENSES de fonctionnement virement de crédit : Réduction

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
Chap. 011	Charges à caractère général		280.00
Art. 6226	Honoraires		280.00
Total			280.00

COMPTES RECETTES de fonctionnement virement de crédit : Ouverture

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
Chap. 014	Atténuations de produits	280.00	
Art. 739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	280.00	
Total		280.00	

- Subventions aux associations

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une demande de subvention pour les anciens combattants n'a pas été versée.

Après délibération, le Conseil Municipal décide l'octroi des subventions suivantes :

Associations	Subvention votée le 19/12/2022
ADACPG – TC ET VEUVES DE LA LOIRE	300 €
TOTAL	300 €

- Demande de subvention Département de la Loire, Enveloppe de Solidarité

Mur de la cour de l'école

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Michel Sur Rhône a lancé, à l'automne 2022, l'aménagement d'un city-stade sur un terrain attenant à la cour de l'école.

La création du chemin d'accès au city-stade a nécessité la découpe du mur d'enceinte de la cour de l'école ; un grillage provisoire a été mis en place en attendant la réfection de la partie du mur coupée. Il est nécessaire de reconstruire un mur afin de clôturer la cour de l'école.

Le projet est estimé à 5 913,00€ HT soit 7 095,60€ TTC. Les travaux doivent débuter au 2^e trimestre 2023.

Le Département de la Loire peut subventionner ces travaux dans le cadre de son enveloppe de solidarité 2023.

Après avoir ouï l'exposé de monsieur le maire, le conseil municipal sollicite à l'unanimité une subvention auprès du Département de la Loire.

Cette somme sera inscrite au budget communal 2023.

Mur sud du City-Stade

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Michel Sur Rhône a lancé, à l'automne 2022, l'aménagement d'un city-stade sur un terrain attenant à la cour de l'école.

Le terrain sur lequel le city-stade doit être réalisé était auparavant un terrain agricole, il ne comportait aucune clôture. Le côté sud du terrain est limitrophe à une propriété privée sur laquelle est bâtie une maison d'habitation.

Afin de séparer la propriété privée du terrain du city-stade la commune prévoit de faire construire un mur en limite de terrain. Le projet est estimé à 8 353,00€ HT soit 10 023,60€ TTC.

Le Département de la Loire peut subventionner ces travaux dans le cadre de son enveloppe de solidarité 2023.

Après avoir ouï l'exposé de monsieur le maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de représenter cette demande à un prochain conseil municipal.

Grille du caniveau, chicane rue du Moulard

Monsieur le Maire rappelle que lors des travaux de réfection de la voirie de la rue du Moulard en 2022, la commune a fait procéder à la création d'une chicane afin de ralentir la circulation sur la rue et sécuriser l'accès à une habitation ; une bordure de trottoir délimite et entoure la chicane.

Un caniveau qui collecte les eaux pluviales de la rue se trouve à l'arrière de la chicane, ce caniveau crée un danger potentiel pour qui marcherait à son bord aussi la commune prévoit de le faire recouvrir par une grille métallique.

La grille permettra également de retenir la terre, les graviers, les feuilles qui s'accumulent dans le caniveau et qui pourraient boucher la buse qui le prolonge à son aval.

Le projet est estimé à 1 520,00€ HT soit 1 824,60€ TTC. Les travaux doivent débuter au 2^e trimestre 2023.

Le Département de la Loire peut subventionner ces travaux dans le cadre de son enveloppe de solidarité 2023.

Après avoir ouï l'exposé de monsieur le maire, le conseil municipal sollicite à l'unanimité une subvention auprès du Département de la Loire.

Cette somme sera inscrite au budget communal 2023.

Glissière rue de Jassoux

Monsieur le Maire explique que l'accès à la rue de Jassoux, depuis la RD 1086, est limité aux véhicules d'un tonnage inférieur à 10 T, néanmoins, des semis remorques l'empruntent régulièrement en dépit de l'interdiction.

Le gabarit de la chaussée n'étant pas adapté à la taille de ces véhicules, ceux-ci ne peuvent pas prendre correctement les virages ou carrefours de la rue et forcent le passage en occasionnant régulièrement des dégâts aux clôtures, panneaux de signalisation, lignes électriques ou téléphoniques.

Les plaintes des riverains, tant sur la commune de Saint Michel Sur Rhône que sur celle de Chavanay sont récurrentes.

Afin de corriger ce problème et empêcher l'accès aux semis remorques, un projet d'installation de glissières ou bordures sur la rue de Jassoux au niveau de son intersection avec l'Impasse du Puits est présenté au conseil municipal. Le projet est estimé à 7 050,00€ HT soit 8 460,00€ TTC.

Le Département de la Loire peut subventionner ces travaux dans le cadre de son enveloppe de solidarité 2023.

Après avoir ouï l'exposé de monsieur le maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'étudier les autres possibilités de solution et de reporter la demande à un prochain conseil.

- Demande de subvention Département de la Loire, Enveloppe de Voirie

Réfection de la chaussée rue du Piaton et Impasse de la Maraze

Monsieur le Maire explique que la chaussée de la partie sud de la rue du Piaton et celle de l'Impasse de la Maraze sont fortement dégradées et qu'il est nécessaire de faire procéder à leur réfection.

Le projet est estimé à 23 190,00€ HT soit 27 828,00€ TTC. Les travaux sont prévus pour le 2^e trimestre 2023.

Le Département de la Loire peut subventionner ces travaux dans le cadre de son enveloppe de voirie 2023.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal sollicite à l'unanimité une subvention auprès du Département de la Loire.

Cette somme sera inscrite au budget communal 2023.

Divers :

- Bulletin Municipal

Le Bulletin Municipal sera préparé début d'année et présenté courant février.

- Vœux 2023

Une carte de vœux sera distribuée dans la première quinzaine de janvier et un bilan à mi-mandat sera présenté fin mars début avril.

- Pilat propre

La date retenue pour la journée la Pilat Propre est le 25 mars 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.